

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2017

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-sept, le 05 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 28 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 08 – POUVOIR : 5

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

- 1° a approuvé une convention d'exercice du droit de pêche avec l'Association agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sur des parcelles communales situées au lieu-dit « Azieux ».
- 2° a arrêté un avenant n° 1 au règlement du périscolaire pour l'année 2017/2018 pour les enfants scolarisés devant exceptionnellement prendre un repas par suite de non-récupération dès 11h55 par leurs familles ou personnes autorisées et a fixé un tarif majoré.
- 3° a validé un avenant à la convention 2015-2017 avec le Centre de Gestion de la Loire pour les dossiers CNRACL et relatif à l'année 2018.
- 4° a donné son accord pour l'avenant n° 3 au contrat d'assurance prévoyance MNT des agents qui adhèrent à cet organisme, prévoyant une hausse tarifaire à compter du 1er janvier 2018.
- 5° a apporté des modifications au tableau du personnel communal suite à des avancements de grade d'agents communaux.
- 6° a donné son accord pour une prise en charge du service optionnel « pôle santé au travail » par le Centre de Gestion de la Loire pour la période 2018/2020.
- 7° a approuvé le pack de tranquillité avec Berger Levrault pour notre matériel informatique.
- 8° a approuvé la décision modificative n° 2 du budget communal comportant des mouvements en investissement pour des opérations patrimoniales.
- 9° a voté l'indemnité de conseil à verser au Trésorier Principal de Montbrison pour l'année 2017.
- 10° a refusé le versement de subvention à diverses associations ou institutions extérieures à la commune pour 2017.
- 11° a arrêté le montant des subventions à verser aux diverses associations communales pour l'année 2017.
- 12° n'a pas donné de suite favorable à la demande de financement sollicitée par la FRAPNA pour un projet d'hébergement insolite à l'Ecopôle du Forez.
- 13° a sollicité le Conseil Départemental de la Loire ainsi que l'Etat, la Région Rhône-Alpes et Loire Forez Agglo pour des demandes de subvention relatives aux projets de réhabilitation de bâtiments communaux, réfection des cours de l'école et la construction d'un restaurant scolaire avec préau.
- 14° a approuvé le schéma de mutualisation avec Loire Forez Agglo.
- 15° a apporté un fonds de concours de 82 000 € à Loire Forez Agglo pour les travaux de voirie « le Marais-le Bourg et le chemin des Massards ».

16° a approuvé le nouveau tableau de classement des voies communautaires établi par Loire Forez Agglo.

17° n'a pu donner un quelconque avis sur la demande d'installation classée soumise à autorisation de la SAS BECKER Industrie ; ce dossier très volumineux comportant des études techniques très complexes.

18 a demandé de voir avec Loire Forez Agglo pour des aménagements à apporter sur la RD 107 au lieu-dit « la Cotille », dans le cadre de la mutualisation, et a reporté la consultation de bureaux d'études.

19° a reconduit le contrat de suivi des progiciels Berger-Levrault utilisés dans le service administratif.

20° a pris connaissance des points suivants :

- L'Association « une rose un espoir Forez » se mobilise pour sa 7^{ème} édition pour la lutte contre le cancer. Des motards bénévoles passeront sur notre commune le 28 avril 2018.
- D'une demande de prêt du terrain de football municipal.
- D'une demande de prêt de salle par un particulier pour exercer une activité de danse.
- D'une demande de prêt de la salle d'animation par un particulier pour la présentation d'un film.
- De la réfection de la route de l'ancienne école au lieu-dit « Azieux ».
- D'une campagne de sensibilisation et de recherche de nouvelles adhésions par l'UNICEF.
- Des travaux divers à effectuer aux écoles et aux vestiaires.
- De revoir les entreprises pour la mise en place d'un abri-bus à « Azieux » avec dalle à poser.
- De rappeler le fournisseur de numéros et panneaux de rues et de revoir le tarif pour la pose des panneaux.
- Voir pour l'édition d'un plan de la commune à insérer dans un bulletin municipal avec les noms de rues.
- Rappeler Loire Forez Agglo pour les travaux d'urgence à effectuer au pont de « Ferland ».

**Le Maire,
Monique REY**